

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*(Suite à une erreur matérielle, cette décision annule et remplace la décision
n° BECCLO-2018-009 transmise le 16/01/2018)*

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel CAMDESSUS, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 4 JANVIER 2018 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée 12 novembre 2017 pour une remise des offres le 13 décembre 2017.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum, en application des articles 78 et 80 de Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec un opérateur économique (lots 1,2,3) et plusieurs opérateurs économiques (lots 4,5). Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre, pour une durée d'un an reconductible trois fois un an à compter de sa date de notification.

Les prestations sont réparties en 5 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Commune Mont Village
02	Communes d'Arance – Gouze - Lendresse
03	Commune de Sault-de-Navailles
04	Secteur 1 – secteur 2 – secteur 3 – secteur 4 – secteur 5 – secteur 6 Secteur 1 : Bellocq Secteur 2 : Puyoo - Secteur 3 : Saint-Boès – Saint-Girons-en-Béarn - Secteur 4 : Bonnut et Sallespisse - Secteur 5 : Arpagnon – Balansun – Castétis - Mesplède - Secteur 6 : Cuqueron – Lacommande - Parbayse
05	Secteur 1 – secteur 2 – secteur 3 – secteur 4 – secteur 5 – secteur 6 – secteur 7 – secteur 8 Secteur 1 : Baigts-de-Béarn, Ramous - Secteur 2 : Casteide-Candau, Hagetaubin, Labeyrie, Lacadée et Saint-Médard - Secteur 3 : Arnos, Boumourt, Casteide-Cami, Castillond'Arthez, Cescau, Doazon et Viellenave d'Arthez - Secteur 4 : Labastide-Monréjeau et Serres-Sainte-Marie - Secteur 5 : Abos et Tarsacq - Secteur 6 : Cardesse, Lucq-de-Béarn et Vielleségure - Secteur 7 : Castetner, Laà-Mondrans, Loubieng et Sauvelade - Secteur 8 : Lanneplaa, Ozenx-Montestrucq et Salles-Mongiscard

Lot	Désignation	Type d'attribution	Nombre de titulaires
1	Commune Mont village	Mono-attribution	1
2	Communes d'Arance - Gouze - Lendresse	Mono-attribution	1
3	Commune de Sault-de-Navailles	Mono-attribution	1
4	Secteur 1 - secteur 2 - secteur 3 - secteur 4 - secteur 5 - secteur 6	Multi attribution	6
5	secteur 1 - secteur 2 - secteur 3 - secteur 4 - secteur 5 - secteur 6 - secteur 7 - secteur 8	Multi attribution	8

L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni mise en concurrence. La répartition des bons de commandes s'effectuera de telle sorte que chaque titulaire aura en charge pour la durée du marché un secteur géographique déterminé.

Il a été remis 13 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Deux offres ont été rejetées, ALTER V et ATOUT VERT, pour les lots 4 et 5 en raison de l'article 48-III du décret du 25 mars 2016 selon lequel « une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public ».

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 4 janvier 2018 à 10h00 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lots	Désignation	Entreprise(s) attributaire(s)	Montant estimatif HT
01	Commune Mont Village	Entreprise Clavé	80 028,12 €
02	Communes d'Arance - Gouze - Lendresse	Entreprise Clavé	56 653,76 €
03	Commune de Sault-de-Navailles	ATOUT VERT	51 628,72 €
04	Secteur 1 – secteur 2 – secteur 3 – secteur 4 – secteur 5 – secteur 6 Secteur 1 : Bellocq - Secteur 2 : Puyoo - Secteur 3 : Saint-Boès - Saint-Girons-en-Béarn - Secteur 4 : Bonnut et Sallespisse - Secteur 5 : Arpagnon - Balansun - Castétis - Mesplède - Secteur 6 : Cuqueron - Lacommande - Parbayse	Parcs et jardins Pouyane	34 033,14 €
		Castagnous Entreprise	38 614,75 €
		Entreprise Clavé	39 245,92 €
		SARL Labere	36 290,31 €
		Becat Daniel	35 273,41 €
		L'Ami des jardins	38 751,99 €
05	Secteur 1 – secteur 2 – secteur 3 – secteur 4 – secteur 5 – secteur 6 – secteur 7 – secteur 8 Secteur 1 : Baigts-de-Béarn, Ramous - Secteur 2 : Casteide-Candau, Hagetaubin, Labeyrie, Lacadée et Saint-Médard - Secteur 3 : Arnos, Boumourt, Casteide-Cami, Castillon d'Arthez, Cescau, Doazon et Viellenave d'Arthez - Secteur 4 : Labastide-Monréjeau et Serres-Sainte-Marie - Secteur 5 : Abos et Tarsacq - Secteur 6 : Cardesse, Lucq-de-Béarn et Vielleségure - Secteur 7 : Castetner, Laà-Mondrans, Loubieng et Sauvelade - Secteur 8 : Lanneplaa, Ozenx-Monestrucq et Salles-Mongiscard	Entreprise Clavé	47 475,96 €
		Castagnous Entreprise	47 765,78 €
		SARL Labere	44 901,64 €
		Jardin des Vallées	45 538,66 €
		Becat Daniel	45 485,08 €
		L'Ami des jardins	49 850,25 €
		Espace Forêt Demarsan	49 468,68 €
		Lafitte Environnement	57 901,05 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/02/2018